

Plaidoyer
pour réduire
la vitesse
automobile en
zone scolaire
urbaine

Page B 5



Course à la
chefferie du PQ: Martine
Ouellet séduit
l'équipe
de Lisée

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 20

LE DEVOIR, LE LUNDI 2 FÉVRIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

SUPER BOWL XLIX LES PATRIOTS CHAMPIONS !



DAVID J. PHILLIP ASSOCIATED PRESS

Dans un match haletant, les Patriots de la Nouvelle-Angleterre ont battu dimanche les Seahawks de Seattle au compte de 28-24 pour remporter le 49^e Super Bowl. Il s'agit d'un quatrième gain en six tentatives pour le quart-arrière Tom Brady (notre photo), qui a été nommé joueur par excellence du match grâce à quatre passes de touché. **Page B 4**

Le Québec, terre d'accueil de réfugiés syriens

Plus d'un millier d'entre eux, principalement de confession chrétienne, sont attendus en 2015

ISABELLE PORTER
à Québec

Environ 1300 réfugiés syriens sont attendus au Québec en 2015, dont un grand nombre seraient de confession chrétienne. « C'est un beau défi et un soulagement pour pas mal de gens de pouvoir venir ici », résume

Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Le conflit en Syrie a fait pas moins de 3,2 millions de déplacés, selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). La majorité sont en attente d'un pays d'accueil dans des camps surpeuplés du Liban, de la Jordanie et

de la Turquie. Pressé de toutes parts d'en accueillir davantage, le Canada a annoncé le 7 janvier dernier qu'il accueillerait 10 000 de ces réfugiés d'ici trois ans. De ce nombre, 4000 seront pris en charge par l'État, dont 23% seront accueillis au Québec.

VOIR PAGE A 8 : RÉFUGIÉS

PROJET DE LOI 20

Les patients laissés pour compte

Les médecins restent libres, et l'accès aux soins sera aussi difficile, prédit M^e Jean-Pierre Ménard

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Rien de bon pour les patients: le projet de loi 20 comporte des risques élevés d'effets pervers, notamment pour les plus vulnérables, avertit l'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard.

« Le ministre a l'air très courageux d'affronter les syndicats de médecins, ce qui lui vaut un capital de sympathie, mais le projet de loi ne s'attaque pas aux racines mêmes du problème d'accessibilité », explique-t-il dans une entrevue accordée au *Devoir*. Son analyse sera rendue publique lundi.

« Si le ministre avait du courage, il remettrait en question le statut de libre entrepreneur des médecins, tranche-t-il. Ce sont des réformes mal inspirées, qui sentent l'improvisation, en plus de nous entraîner dans la confrontation là où nous avons besoin de collaboration ». M^e Ménard s'était déjà élevé contre le projet de loi 10 de réforme administrative, cet automne.

D'abord, le système de quotas de patients que le gouvernement du Québec veut imposer aux médecins de famille présente des risques importants, selon lui.

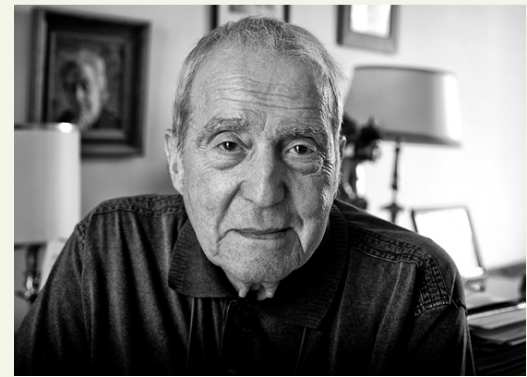
M^e Ménard prédit que les médecins suivront moins de patients vulnérables et complexes pour arriver à atteindre leurs cibles, réduisant du même coup l'accès pour les vrais malades. De plus, il craint que la cible de patients à suivre, qui se veut un seuil minimal, ne devienne aussi un maximum au-delà duquel les médecins fermeront leurs listes.

Oser, pour les patients

M. Ménard affirme avoir reçu des tonnes de courriels de médecins. « Je ne les ouvre pas pour ne pas me faire influencer. J'ai le point de vue des patients ».

VOIR PAGE A 8 : SANTÉ

AUJOURD'HUI



Culture › Aldo Ciccolini, 1925-2015. Une légende du piano s'éteint. **Page B 8**

Actualités › Francophones hors Québec. Fournier en mission de réconciliation. **Page A 3**



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 2

POINT CHAUD

La Grèce, ultime test de l'euro ?

Berlin est dos au mur: assumer la dette grecque ou programmer la sortie de l'euro, affirme en entrevue l'économiste français Jacques Sapir

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant
à Paris

On connaît tous cette scène légendaire où le coyote continue à courir en franchissant la falaise. Jusqu'au moment où il découvre le précipice sous ses pieds. Pour l'économiste français Jacques Sapir, c'est dans cette situation que se trouve la monnaie européenne depuis la victoire de Syriza en Grèce.

Une semaine seulement après son élection, Alexis Tsipras n'a pas donné le moindre signe de souplesse à l'égard de Bruxelles. Au contraire. Il s'est d'abord allié avec un petit parti souverainiste de droite, les Grecs indépendants, plutôt qu'avec le petit parti de centre gauche To Potami. Ensuite, il a nommé Yanis Varoufakis aux

VOIR PAGE A 8 : GRÈCE

Lire aussi › Stop! Un éditorial de Serge Truffaut à propos des privatisations en Grèce. **Page A 6**

Lire aussi › Nuages sur l'Europe. Une chronique de François Brousseau. **Page B 1**



LIONEL BONAVENTURE AGENCE FRANCE-PRESSE

Selon Jacques Sapir, le piège de la monnaie unique est en train de se refermer sur l'Allemagne.

ACTUALITÉS

IMMIGRATION

Charles Taylor propose de miser sur les régions

JOCELYNE RICHER
à Québec

Le philosophe Charles Taylor, qui a coprésidé avec Gérard Bouchard la commission de consultation sur les demandes d’accommodement religieux en 2008, est d’avis que le gouvernement Couillard devrait inciter bien davantage les candidats à l’immigration à s’installer en région plutôt qu’à Montréal.

En entrevue à La Presse canadienne, M. Taylor a dit que le gouvernement devrait conclure une sorte de marché avec les étrangers désireux de vivre au Québec: ils s’engageraient pendant une période donnée, disons cinq ans, à demeurer en région pour y occuper un emploi précis et, en échange, leur dossier serait traité en priorité. L’avantage de ce procédé serait double: disperser l’immigration et pourvoir les postes vacants en région.

«Ce sera une espèce de marché qu’on conclut avec une personne: il y a ce travail concret, on a beaucoup de mal à le remplir. Vous allez le remplir, alors là on est très d’accord pour vous faire passer rapidement à travers toutes les étapes» du processus de sélection, a-t-il illustré. Entre 2009 et 2013, plus de deux immigrants sur trois (70%) ont choisi de prendre racine à Montréal. Si l’on inclut Laval et la Montérégie, on découvre que la très grande majorité (84%) des nouveaux arrivants s’implantent dans la métropole ou autour. Leur présence en région paraît infinitésimale: 0,1% ont choisi la Gaspésie, 0,2% l’Abitibi

et 0,3% le Saguenay, durant la même période.

Avec son collègue Bouchard, M. Taylor proposera donc un moyen d’inverser cette tendance, lors de leur témoignage jeudi devant la commission parlementaire qui se penche sur la future politique d’immigration québécoise. C’est une approche qui profite à tous, dit-il: «Il suffit qu’il y ait un contact humain entre les immigrants de toutes sources et les Québécois de souche, qu’ils se fréquentent un peu et les différentes craintes, les préjugés, les paniques, disparaissent.»

Opération séduction

La sélection des candidats pourrait même être conditionnelle à leur acceptation de s’installer en région. Mais M. Taylor prône une approche plus incitative que coercitive. Il ne s’agit pas de leur «forcer la main», mais de créer des conditions favorables. «On pourrait rendre l’acceptation de cette personne conditionnelle à ce qu’elle prenne un emploi, disons pour un certain nombre d’années, pas pour toujours, à Chicoutimi, à Rimouski, etc. Ça pourrait dépanner la communauté régionale» sur le plan des besoins de main-d’œuvre.

Dans le même esprit, Québec devra accélérer la reconnaissance des diplômes acquis à l’étranger, a-t-il ajouté. Il propose à ce sujet de prévoir, au premier chef pour les médecins, une formation d’appoint, éventuellement financée par l’État.

La Presse canadienne



Amir Khadir, député de Québec solidaire, arborait le stéthoscope avec d’autres médecins dimanche.

PROJET DE LOI 20

Des médecins dénoncent une logique de « chaîne de montage »

PHILIPPE ORFALI

Québec solidaire et une demi-douzaine de médecins de famille demandent au gouvernement Couillard de retirer le projet de loi 20, jugeant qu’il menace de transformer le système de santé québécois en «chaîne de montage» en imposant des quotas «irréalistes».

Réunis à la Clinique médicale Quartier Latin, dimanche, ces professionnels de la santé,

omnipraticiens dans la région de Montréal et ailleurs, ont dénoncé le projet de loi 20, qui risque à leur avis d’accélérer l’exode des médecins vers la pratique privée.

Comme la Fédération des médecins omnipraticiens, la Fédération des médecins spécialistes et les Médecins québécois pour le régime public avant eux, ces professionnels de la santé affirment être préoccupés par les risques liés à l’éventuelle mise en application de la «Loi favorisant l’accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée».

La mesure législative risque d’accomplir tout le contraire selon eux. Selon Amir Khadir, le projet de loi démontre la méconnaissance du Dr Barrette face à la médecine générale. «Les gens veulent des médecins qui sont prêts à les écouter lorsqu’ils en ont besoin, qui ne les mettront pas à la porte au bout de quelques minutes et qui prendront en charge l’ensemble de leurs problèmes. C’est ce genre de médecin que le projet de loi 20 va décourager et punir», a-t-il déclaré.

Pas le temps pour le suivi

S’il était adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi 20 forcerait les médecins de famille à assurer des gardes à l’hôpital pendant les 25 premières années de pratique, contre 20 actuellement. Les médecins devraient en outre suivre des patients en cabinet, à raison de 1000 patients après cinq ans, un nombre qui augmenterait à 1500 au fil des années. Les médecins de famille verraient leur ré-

munération amputée de 10 à 30% s’ils n’atteignent pas les cibles.

«Le suivi des patients prend du temps. En suivre 25 par jour, comme nous le demande Gaëtan Barrette, c’est irréaliste. C’est me demander de faire de la mauvaise médecine», affirme la Dr^{re} Marie-Claude Goulet, qui pratique au CLSC des Faubourgs, et qui voit déjà près d’une douzaine de patients par jour.

Ses collègues et elle souhaitent que le gouvernement mette temporairement de côté

le projet de loi afin de mieux consulter ceux qui pratiquent la médecine familiale sur le terrain. Une médecine bien différente de celle qu’a pratiquée, comme radiologiste, le ministre Barrette, n’ont-ils pas manqué de souligner. Médecin de famille depuis près de 30 ans, aujourd’hui dans un Groupe de médecine

familiale, la Dr^{re} Lucie Filion n’écarte pas elle-même la possibilité de claquer la porte, dans la foulée du dépôt du projet de loi 20, comme l’a fait la semaine dernière le Dr Vincent Demers, chef du département de médecine générale du CSSS Jeanne-Mance, qui a annoncé sa démission dans les pages du Devoir. «Si on m’oblige à faire une pratique déshumanisante, qui ne correspond pas à la médecine que je veux pratiquer, je vais prendre ma retraite et aller travailler pour Médecins sans frontières ou quelque chose d’autre. Je suis une passionnée de la médecine, mais de me demander de faire un tel débit, sans écouter les gens et leurs besoins... C’est non», dit-elle.

Le Devoir

ARABIE SAOUDITE

Une militante proche de Raïf Badaoui est libérée

Riyad — Une militante saoudienne, qui avait fondé un forum de discussions sur Internet avec le blogueur emprisonné Raïf Badaoui, a été libérée après trois mois de détention, a annoncé sa fille dimanche.

Souad al-Shammari a passé environ 90 jours dans une prison pour femmes dans la ville de Jeddah, sur la mer Rouge, a déclaré sa fille Sarah al-Rimaly. «Dieu merci, elle est libre maintenant», a-t-elle ajouté.

M^{me} Shammari avait été arrêtée fin octobre pour des commentaires jugés injurieux envers l’islam, avaient déclaré à l’époque des militants proches de cette femme. Elle avait également mis en ligne sur Twitter des remarques à propos de dignitaires religieux.

Elle a été libérée il y a trois jours après avoir pris l’engagement par écrit de «réduire ses activités», a expliqué sa fille.

M^{me} Shammari avait cofondé un site Internet, Liberal Saudi Network, avec le blogueur Raïf Badaoui, dont la condamnation en novembre à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet a suscité une vague d’indignation à travers le monde. M. Badaoui, condamné pour «insulte» envers l’islam, a subi une première séance de flagellation de 50 coups de fouet le 9 janvier, mais deux autres séances ont été reportées, car il n’était pas suffisamment remis pour subir à nouveau le châtiment. Vendredi dernier, il n’a également pas été fouetté, a indiqué la femme du militant arrêté en juin 2012 et, selon elle, sa santé est «mauvaise et s’aggrave».

Pas d’amnistie

M^{me} Rimaly a indiqué de son côté que sa mère allait bien, mais qu’elle avait «souffert d’un manque de nutriments».

Selon Amnesty International, M^{me} Shammari, mère de six enfants, travaillait comme directrice d’école à Jeddah, mais «a été mise de force à la retraite de son poste en 2011, en raison de son militantisme» et «s’est depuis vu refuser accès à sa pension de retraite». D’après l’ONG, elle a interdiction de voyager depuis mars 2013.

Le Liberal Saudi Network a été fermé sur ordre de la justice. Pour Reporters sans frontières, qui a décerné à M. Badaoui son prix 2014 pour la liberté de la presse, ce site était «un réseau en ligne de discussions qui vise à encourager les débats politiques, religieux et sociaux en Arabie saoudite».

Jeudi, le nouveau roi Salmane d’Arabie saoudite a annoncé une amnistie partielle pour certains prisonniers, mais, selon M^{me} Rimaly, elle ne concerne ni sa mère ni Raïf Badaoui.

Agence France-Presse



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Caricatures et religion : faut-il limiter ou non la liberté d’expression ?

Animé par l’éditorialiste du Devoir,
ANTOINE ROBITAILLE



GARNOTTE
caricaturiste du Devoir



MIRA FALARDEAU
spécialiste de l’humour visuel et co-auteur de *Histoire de la caricature au Québec*



JEAN-PIERRE PROULX
journaliste et professeur à la retraite



LOUIS-PHILIPPE LAMPRON
professeur agrégé, Faculté de droit, Université Laval

L’Égypte relâche un collègue du journaliste Mohammed Fahmy

La Caire — Le journaliste australien d’Al Jazeera Peter Greste, qui a été arrêté en Égypte avec le Canadien Mohammed Fahmy, a été libéré et a quitté le pays sur un vol à destination de Chypre.

Un responsable de l’aéroport du Caire a confirmé que M. Greste était à bord d’un vol d’Egyptair qui a décollé peu après 16 h.

Peter Greste, Mohammed Fahmy et l’Égyptien Baher Mohamed ont été condamnés l’an dernier à au moins sept ans de prison pour des accusations liées au terrorisme, dans un procès vertement critiqué par les groupes de défense des droits de la personne.

Le ministre canadien des Affaires étrangères John Baird a discuté dimanche du cas de M. Fahmy avec son homologue égyptien, Sameh Choukri, a annoncé son ministère dans un communiqué. M. Baird affirme accueillir favorablement la libération du prisonnier et demeurer optimiste en ce qui a trait à une résolution rapide de la situation. «Les autorités canadiennes vont continuer à collaborer étroitement avec le gouvernement égyptien pour fournir à

M. Fahmy l’assistance de nos services consulaires, de manière à assurer son bien-être», peut-on lire dans le communiqué du ministère.

Un avocat de M. Fahmy a indiqué que son client saluait la libération de son collègue. «Il m’a dit de dire qu’il était très heureux que Peter ait été libéré et qu’il espère bénéficier d’un même sort.»

Il n’était pas possible immédiatement d’obtenir des nouvelles du sort des deux autres journalistes.

L’agence de nouvelles officielles a annoncé sa libération dimanche, en vertu d’une «approbation» présidentielle. M. Greste a passé plus d’un an derrière les barreaux. Le tout a été coordonné avec l’ambassade australienne au Caire.

Le réseau de nouvelles Al Jazeera et Amnesty internationale considèrent que la libération de Peter Greste seulement n’est pas suffisante.

«Nous ne nous reposerons pas tant que Mohamed et Fahmy ne regagneront pas aussi leur liberté», a dit Mostefa Souag, directeur général intérimaire du réseau Al Jazeera.

Associated Press

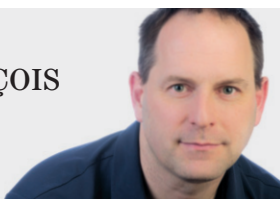
Le 11 février 2015, 19h

Musée de l’Amérique francophone
2 Côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158
Prix : 12\$ (amis du musée 10\$)

ACTUALITÉS

Enfin

JEAN-FRANÇOIS
NADEAU



Les jours défilent avec la constance du métronome, souvent conduits par la main de politiques grossières et ignorantes, sans scrupules, béates de leurs triomphes à courte vue et qui se juxtaposent tristement, selon des lignes serpentine, sur un horizon de déconvenues.

Un grand portrait de nous est en train de se dessiner sans nous. Au quotidien, on ne le voit pas toujours bien. Il faut prendre le temps de se retourner, de regarder derrière, d'envisager les fragments dans la continuité de ce qui va à demain, pourquoi pas en commençant par observer cette semaine passée.

Premier tableau. Un gouvernement très provincial s'emploie à couvrir d'un noir opaque le droit du public à mettre en lumière les activités des compagnies minières. A Fermont, la mine Cliffs vient de fermer. Elle laisse aux Québécois le soin d'éponger ses dégâts. L'affaire est devant la Cour, mais la minière n'offre apparemment aucune garantie financière. Elle n'est pas la seule: le Québec compte déjà plus de 700 sites miniers délaissés. Les profits partis, les ennuis restent. Il faudra au moins un siècle et plus d'un milliard de dollars pour espérer décontaminer ces vieux sites abandonnés. Est-ce à cela que mène plus fort encore le nouveau «Plan Nord»?

Deuxième tableau. Les priorités et les dépenses ont été réaffectées loin de l'université. Elles seront donc privées bientôt de centaines de cours. Le savoir est en chute libre. Que fait le ministre Bolduc? Il plane, comme à son ordinaire. Nathalie Normandeau, l'ancienne vice-première ministre devenue animatrice de radio, plonge de son côté en vrille pour offrir son argent et son appui à une nouvelle poursuite contre Gabriel Nadeau-Dubois. Et on apprend que le premier ministre, qui ne souffle mot, fait réaménager son bureau pour 50 000\$. Le prix pour une décoration plus austère?

Troisième tableau. Les prestataires du «bien-être social», cibles faciles, chair à canon, matière à ponction, en prennent à nouveau plein les dents. Qui ose encore parler de «bien-être» à l'égard de ces déclassés de notre société? Un exemple: les toxicomanes qui se lancent dans une cure de désintoxication perdront dorénavant presque tout de leur allocation. Aussi bien dire qu'on les encourage à éviter de se refaire un monde. François Blais, mon ancien professeur de philosophie politique devenu ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, redit à sa façon que les pauvres sont coupables de l'être. Voilà bien une rengaine que nos puissants bedonnants n'en finissent plus de faire fermenter.

Quatrième tableau. Pour cause de proclamation de l'austérité, l'inspection des aliments et les visites-surprises dans les restaurants se feront au mieux par téléphone, du moins sur la Basse-Côte-Nord. Faut-il que cette région-là goûte encore plus à la misère? Le bon vieux temps revient peut-être. Au début des années 1970, les libéraux de Robert Bourassa avaient dû avaler le scandale de la viande avariée: un témoin de la Commission d'enquête sur le crime organisé affirmait avoir recyclé plus de 400 000 livres de chairs impropres à la consommation pour les revendre à la population et financer parfois des élections.

Cinquième tableau, présentée cette fois du côté de la rivière des Outaouais. Faute de la peine de mort, la prison à vie est désormais envisagée comme son suppléant. Qu'il existe déjà dans notre système des modulations pour établir des distinctions entre les tueurs en série, les délinquants dangereux et les criminels d'autres types, les conservateurs n'en ont que faire: ferme, la prison le sera pour tous. L'Université de Montréal et le King's College de Londres reconfirment pourtant que les psychopathes — 20% de la population carcérale — ne réagissent pas aux punitions. Peu importe: pour soulager les poids qui pèsent sur le monde social, les populistes préfèrent les raisonnements légers.

Une haute vague sécuritaire emporte tout, y compris le jugement que l'on prête à Justin Trudeau. Bel ignorant de l'histoire de son parti, celui-ci ne s'insurge pas contre la volonté des conservateurs de faire en sorte de fermer les prisons à double tour sans distinction. Tout porte à croire, hélas, que les hauts taux d'intérêt manifestés à l'égard de Justin Trudeau ne tomberont jamais assez bas pour qu'il puisse rembourser le prix de pareilles bêtises.

Sixième tableau. Les conservateurs abandonnent l'idée de lutter pour favoriser l'égalité et se lancent à fond dans le durcissement des tensions. Il faut lutter par tous les moyens, plaident-ils, contre ce «grand mal» qui «descend sur la planète». Les voici donc à idéaliser des services secrets qui auront désormais champ libre pour moissonner où ils veulent. «Ceux qui abandonnent la liberté pour la sécurité n'auront et ne mériteront ni l'une ni l'autre», disait à raison Benjamin Franklin.

Les dominations dont nous connaissons déjà les parfums nauséabonds se renforcent. Elles fusionnent dans un grand carambolage des idées humanistes sur lesquelles piétinent désormais quelques insectes décomplexés. Devant cette démolition générale qui est en train de s'opérer chez nous, il faut savoir choisir ce qui mérite d'être sauvé et défendu, et l'affirmer haut et fort au plus vite.

Avez-vous remarqué que les insultes pleuvent sur les Couillard et les Harper de ce monde sans guère arriver à leur tenir dessus? C'est bien la preuve que les insultes ne suffisent pas, loin de là. Les charges sérieuses s'accumulent néanmoins depuis un moment et s'empilent à leurs pieds. Si bien qu'avec le temps, le niveau général finira bien par monter assez haut pour les submerger et emporter leurs idées au loin. Enfin.

jfn@ledevoir.com



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Plusieurs membres de l'ancienne équipe de Jean-François Lisée étaient présents dimanche aux côtés de Martine Ouellet, députée de Vachon.

Martine Ouellet séduit l'équipe de Lisée

L'aspirante chef du PQ a lancé sa campagne avec l'appui de syndicats et de plusieurs artistes

CAROLINE MONTPETIT

à Longueuil

C'est flanquée de l'ancienne directrice de campagne de Jean-François Lisée que Martine Ouellet a lancé officiellement, dimanche à Longueuil, sa campagne à la direction du Parti québécois.

La candidate, ancienne ministre des Ressources naturelles, a en effet recruté plusieurs membres de l'équipe de M. Lisée pour la soutenir dans sa campagne.

Pour Geneviève Marsan, ancienne directrice de campagne de M. Lisée devenue responsable des communications pour Martine Ouellet, les discours de ces deux péquistes se ressemblent, même si M^{me} Ouellet estime que la campagne au leadership «commence» alors que Jean-François Lisée considèrerait, avant de se retirer la semaine dernière, qu'elle était déjà «terminée» au profit de Pierre Karl Peladeau.

La candidate Ouellet avait réuni autour d'elle dimanche des représentants des partis Option nationale et Québec solidaire, ainsi que plusieurs personnalités connues, dont JiCi Lauzon, la comédienne Sylvie Legault et l'auteur et scénariste François Avar. Aucun député du Parti québécois n'était présent à ce lancement. Martine Ouellet affirme cependant que plusieurs députés sont présentement en réflexion quant à leur choix de chef.

Trouver l'argent pour le filet social

Même si deux représentants syndicaux, respectivement Daniel Roy, du Syndicat des Métal-

«Le gouvernement de Philippe Couillard a fait son choix, les familles écoperont»

Martine Ouellet, députée du Parti québécois

los, et Michel Parent, de celui des cols bleus de Montréal, étaient présents derrière la députée de Vachon, celle-ci n'aime pas les étiquettes de candidate «de gauche» ou «de droite». Dans son discours, elle s'insurge cependant contre «l'opération de démantèlement de l'État québécois, de nos services publics et de notre filet social», enclenchée sans préavis par le gouvernement libéral au pouvoir. «Le gouvernement de Philippe Couillard a fait son choix, dit-elle, les familles écoperont.»

Elle est particulièrement choquée de la nouvelle politique de financement des CPE du gouvernement Couillard. En tant que future chef de parti, elle souhaiterait pouvoir offrir le matériel scolaire gratuit aux élèves du primaire et du secondaire, augmenter le paiement de soutien aux familles de plus de deux enfants, et faciliter l'accès à la propriété grâce à un congé de droits de mutation immobilière, assorti d'une compensation pour les municipalités.

Lorsqu'on lui demande si elle compte augmenter les impôts une fois qu'elle sera élue au Parti québécois, elle répond que la classe moyenne ne peut donner plus, mais que les

banques, par exemple, pourraient être mises davantage à contribution. Il faut chercher l'argent là où il est, dit-elle.

Elle dit croire que l'option de l'indépendance du Québec fait partie d'un «développement économique intelligent». Elle compte d'ailleurs envisager la souveraineté du Québec lors d'un premier mandat, advenant l'élection du PQ.

Sur le plan de l'environnement, la candidate souhaite par exemple mettre sur la route 200 000 voitures électriques «branchables» pour 2022 et un million pour 2030.

L'indépendance d'abord

Par ailleurs, aux souverainistes qui croient qu'il faut régler les problèmes sociaux avant de faire l'indépendance, elle réplique que l'indépendance est nécessaire. Un Québec souverain, soutient-elle, permettrait le rapatriement «d'outils cruciaux à notre développement tels l'assurance-emploi, le régime de pension, le rapport d'impôt unique, les ambassades québécoises, le transfert des fonctionnaires fédéraux, et la mise en place d'un véritable réseau régional d'information et de diffusion relié à Télé-Québec renforcé».

Pour l'acteur et humoriste JiCi Lauzon, Martine Ouellet est «la plus environnementaliste et la plus crédible» des candidats à la direction du PQ. «C'est aussi celle qui a le plus d'expérience», dit-il.

M^{me} Ouellet estime donc que les dés ne sont pas jetés, puisqu'il reste encore trois mois et demi avant la fin de la course, au cours desquels elle entend faire porter le débat sur les idées.

Le Devoir

FRANCOPHONIE CANADIENNE

Jean-Marc Fournier tentera de réparer les pots cassés

PHILIPPE ORFALI

Jean-Marc Fournier aura fort à faire pour mettre fin au froid qui s'est installé entre les communautés francophones du pays et le gouvernement Couillard, jeudi, deux semaines après que le Québec eut demandé à la Cour suprême de ne pas autoriser l'élargissement de l'accès aux écoles de langue française dans les autres provinces.

Une rencontre entre une quarantaine de dirigeants d'organismes francophones de partout au pays et le ministre responsable des Affaires intergouvernementales et de la Francophonie canadienne, prévue de longue date, risque de prendre une tout autre tournure que celle qui était prévue à l'origine.

Une discussion franche s'impose afin d'éviter que le gouvernement québécois cause à nouveau du tort aux francophones en situation minoritaire, estime la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Marie-France Kenny. «On va trouver des moyens pour mieux travailler ensemble, pour s'assurer qu'on ne se nuise plus mutuellement», a-t-elle affirmé dimanche, en entrevue au *Devoir*.

Le Québec créait la surprise il y a deux semaines en se rangeant derrière le gouvernement du Yukon, qui cherche à limiter le nombre d'élèves admis dans les écoles de la minorité francophone du territoire, en excluant des enfants dont les parents n'ont pas eux-



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Fournier rencontrera les communautés francophones du Canada jeudi.

mêmes été éduqués dans la langue de Molière, ou encore de jeunes arrivants qui ne sont pas pour l'instant citoyens canadiens. La Commission scolaire francophone du Yukon poursuit actuellement Whitehorse afin de pouvoir gérer elle-même son processus d'admission, comme c'est le cas dans les écoles franco-ontariennes, notamment.

Rappelons que le gouvernement Couillard craint que le jugement ait des conséquences ici aussi. «Dans le contexte québécois où l'anglais exerce un fort pouvoir d'attraction, un tel élargissement du pouvoir de gestion et de contrôle des représentants de la minorité aurait de graves conséquences sur la protection [du français]»,

ont affirmé les avocats du gouvernement devant le plus haut tribunal au pays.

Plusieurs analystes s'attendaient à ce que le Québec prône plutôt une vision «asymétrique» de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, dans le but de ne pas freiner les aspirations des communautés francophones de l'ouest du pays.

Erreur de communication

M^{me} Kenny se dit «déchue» de la manière dont les communications se sont déroulées entre les groupes francophones et le gouvernement du Québec, dans les semaines précédant l'audience devant la Cour suprême. «On avait beau tenter d'expliquer [les conséquences possibles de la prise de position], ça ne marchait pas. L'information ne s'est pas rendue aux bonnes personnes», a déploré la Fransaskoise, qui dirige la FCFA depuis 2009.

La rencontre des Comités de concertation en francophonie, qui se tient à Ottawa cette semaine, a été créée en 2012 à l'instigation du gouvernement du Québec. Elle regroupe une quarantaine d'organismes de la francophonie en situation minoritaire ainsi que des représentants du gouvernement québécois, et vise notamment à «revoir les orientations du Québec en soutien à la francophonie canadienne», a expliqué un porte-parole de M. Fournier, dimanche.

Le Devoir

SOCIÉTÉ

#CHRONIQUEFD

La traque

FABIEN DEGLISE



C'est fou comme l'intelligence se répand dans le monde. Celle que l'on attribue à un téléphone, s'entend.

Le Québec n'y échappe pas. La semaine dernière, le CEFRIQ, organisme intéressé par l'implantation de la technologie dans les organisations, nous apprenait en effet que la moitié de la population d'ici possède désormais un de ces appareils multifonctions auxquels l'humanité cherche désormais à déléguer une certaine intelligence : 52,3 % des adultes en ont un dans leur poche. C'est trois fois plus qu'en 2010, une croissance fulgurante de 209 %. Stupéfiant.

Les créateurs d'applications pour service mobile, tout comme les marchands de futilités qui rêvent depuis des lunes d'exposer l'humanité à des publicités tellement bien ciblées qu'elles pourraient faire référence à un commerce devant lequel vous êtes sur le point de passer, ne s'en peuvent certainement déjà plus. Tout comme, d'ailleurs, les agences de sécurité de plusieurs pays, dont le Canada, dont les représentants doivent certainement bien rire dans leur barbe d'espion devant cette grande pénétration d'un produit qui va leur permettre d'accroître leur filet de surveillance passive des citoyens, y compris ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Paranoïa cybernétique? Ce serait trop facile! Autre révélation de l'ex-analyste de la NSA Edward Snowden, plutôt, que le quotidien allemand *Der Spiegel* a mise au grand jour le 17 janvier et qui permet de craindre encore et toujours le pire.

Selon un sondage, 63 % des Canadiens ont l'impression que leur vie privée est moins protégée lorsqu'ils sont confrontés à de la publicité ciblée

par les logiciels d'analyse destinés au marketing en ligne. Vous savez, ces logiciels discrets, mais très intrusifs, qui font apparaître des publicités ciblées dans les jeux des applications gratuites ou sur les pages Web que vous visitez. Entre autres choses.

Une certaine inquiétude

La semaine dernière, le sondage annuel du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada révélait que 63 % des 1500 Canadiens passés à la question entre octobre et novembre dernier disaient avoir l'impression que leur vie privée était moins protégée en ligne lorsqu'ils sont confrontés à de la publicité ciblée. Comme dirait l'autre, ils ne croient pas si bien dire.

La concordance des temps est parfois troublante. Alors que le numérique fait une nouvelle fois apparaître son côté sombre, celui qui met le développement humain en harmonie avec des notions de surveillance indue, de suspicions du pouvoir, d'autocensure, de perte de confiance, la Ville de Montréal dévoilait jeudi son plan stratégique pour faire de la métropole la ville la plus intelligente et la plus numérique au monde d'ici 2017. Le projet, présenté avec son lot de phrases vides et de concept creux, est ambitieux. Il repose en partie sur la multiplication dans l'environnement urbain de ces téléphones dits intelligents par lesquels le citoyen va pouvoir avoir accès, si tout ce beau plan fonctionne, à des données en temps réel sur l'état des transports en commun, sur la disponibilité de voitures ou de vélos en autopartage, sur les places de stationnement libres, sur l'état du déneigement et autres services très géolocalisés répondant aux besoins directs d'un humain en zone urbaine.

Le hic, c'est que pour être utilisés, ces services en ligne et en format mobile vont devoir se développer dans un climat de confiance, ce qui est loin d'être le cas actuellement : en 2014, 58 % des Canadiens ont en effet «arrêté la fonction de géolocalisation de leur appareil mobile» par crainte des intrusions dans la vie privée que cette fonction permet, et stimule chez certains, comme les architectes du système BADASS. En 2012, 38 % disaient l'avoir fait. C'est pourtant un service fondamental dans une ville intelligente!

Et du coup, on peut désormais se demander si l'angoisse hypersécuritaire et cette obsession de la surveillance ne sont pas en train d'abuser de l'intelligence bien relative d'un téléphone pour mépriser et insulter l'intelligence humaine et nuire au développement d'une société tout en prétendant vouloir la protéger?

Sur Twitter: @FabienDeglise



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des pilules d'espoir pour alcooliques

Contrôler sa consommation plutôt que s'abstenir, une solution réaliste?

FRANCESCA SACCO

Les pilules qui diminuent l'envie de boire existent, il ne reste plus qu'à donner l'envie aux gens de les avaler. Voilà le défi pour les laboratoires qui se disputent le marché des substances dites «anti-addictives», prescrites aux personnes dépendantes de l'alcool. Elles reflètent un changement de paradigme dans la prise en charge de l'alcoolisme : le but n'est plus de viser prioritairement l'abstinence, mais le contrôle de la consommation. Une révolution.

Le marché européen pourrait représenter 300 millions d'euros, d'après certaines estimations. Plusieurs médicaments existent déjà, mais l'un des produits phares — le baclofène — n'est pas autorisé dans certains pays pour cette indication. Il est normalement prescrit comme décontractant musculaire dans le traitement de la sclérose en plaques, et ses effets sur le sevrage alcoolique, encore peu documentés, n'ont été que récemment découverts, par hasard. Comme bon nombre de médicaments, il doit en fait sa seconde carrière pharmacologique à un effet secondaire.

«L'histoire du baclofène est intéressante parce qu'elle pose la question de savoir si la preuve de l'efficacité et de la sûreté d'une molécule peut se faire à travers son utilisation», résume Francesco Panese, professeur associé en histoire de la médecine et de la santé publique à l'Université de Lausanne.

Bref rappel des faits. Le baclofène a été découvert en 1962 par les laboratoires Ciba-Geigy. Il s'avère décevant dans le traitement de l'épilepsie, contre laquelle il est d'abord pressenti. Dès les années 1970, on lui reconnaît un effet antispasmodique. Mais c'est en 2004 qu'il accède à la notoriété publique avec les révélations d'un médecin franco-américain, Olivier Ameisen, qui affirme publiquement avoir surmonté sa dépendance à l'alcool en s'administrant du baclofène à hautes doses. Assez rapidement, Olivier Ameisen rallie à sa cause des milliers de patients qui se font prescrire le médicament de manière détournée, hors des indications prévues. En France, une poignée d'entre eux fondent en 2011 l'association Baclofène, qui milite pour faire reconnaître les vertus de ce produit. «Les ventes ont doublé en une décennie», a indiqué Yves Brasey, vice-président de l'association.

Des médecins ont commencé à s'inquiéter de ces prescriptions «sauvages» en raison des



Au Canada

Homologué au Canada, le baclofène est autorisé comme relaxant musculaire, mais n'a toujours pas reçu de certification pour être prescrit pour le traitement de l'alcoolisme. Bien qu'il soit approuvé en Europe, l'usage du Selincro n'est toujours pas autorisé aux États-Unis ni au Canada.

risques d'effets secondaires : fatigue, vertiges, nausées... De plus, les attentes des patients sont souvent exagérées, et les conclusions de certaines études sont contestées. Professeur de psychiatrie à l'Université Paris Descartes à Paris, Bernard Granger interpelle les autorités sanitaires françaises, qu'il accuse d'immobilisme. Selon lui, il vaudrait mieux autoriser officiellement le baclofène plutôt que de laisser des milliers de personnes en consommer sans surveillance pharmacologique. Finalement, en mars dernier, une autorisation temporaire de mise sur le marché a été accordée pour trois ans en France. «C'est une première mondiale», a précisé Yves Brasey.

«L'autorisation définitive pourrait tomber avant la fin de 2015», a ajouté Philippe Jaury, professeur de médecine générale à l'Université Paris Descartes et responsable du premier essai clinique d'envergure sur le baclofène. Si les résultats, prévus pour le début de 2015, s'avèrent probants, une commercialisation en Suisse pourrait être à la portée du producteur, en l'oc-

currence le laboratoire Ethypharm, à Saint-Cloud (Île-de-France). Reste qu'autorisation ou pas, les patients suisses n'ont pas attendu pour s'en procurer. Sous couvert d'anonymat, un pharmacien genevois affirme constater «une très forte augmentation des prescriptions».

Des résultats qui donnent espoir

Les premiers résultats sont prometteurs. D'après les recherches antérieures de Philippe Jaury, de 70 à 80 % des patients parviennent à rester abstinentes ou à contrôler leur consommation d'alcool une année après le début du traitement. «Le taux d'abstinence est supérieur aux 20 à 25 % que l'on obtient avec des produits plus traditionnels», a-t-il souligné. «Au bout de trois mois, 70 % des patients sous baclofène sont abstinentes, contre 29 % des sujets sous placebo», a indiqué Pascal Gache, médecin alcoologue à Genève. «Ce qui me frappe dans l'histoire du baclofène, c'est la lenteur des autorités sanitaires à reconnaître l'intérêt de ce produit», a fait remarquer le frère du médecin par qui tout a commencé, le biologiste Jean-Claude Ameisen.

Les choses ont été bien plus vite pour le Selincro, «premier médicament autorisé pour la réduction de la consommation de l'alcool», selon son concepteur, le laboratoire Lundbeck. Mais il faut dire que, contrairement au baclofène qui est tombé dans le domaine public, le nalméfène, substance active du Selincro, est toujours protégé par un brevet. Ce qui rend son exploitation financièrement plus intéressante.

Le nalméfène diminue l'envie de boire en se fixant sur certains récepteurs cérébraux qui modulent, entre autres choses, le contrôle de l'humeur et la réponse à la douleur. La particularité du Selincro est de pouvoir être pris «en cas de besoin», lorsque le patient sent qu'il aura de la peine à résister à la tentation de boire de l'alcool, mais de préférence une à deux heures avant la situation qu'il anticipe comme difficile. C'est là une grande nouveauté. Mais en fait de progrès, «il s'agit surtout d'une avancée sur le plan marketing», selon la revue française *Prescrire*.

Cependant, malgré les promesses de l'industrie pharmaceutique, la très grande majorité des alcooliques ne sont pas soignés. En fait, à peine 10 % d'entre eux se soumettraient à un traitement pharmaceutique et ceux qui s'y tiennent sont encore moins nombreux.

Le Temps

SCIENCE

Le palmarès des idiots patentés

Chaque année, le vénérable *British Medical Journal (BMJ)* publie en décembre une sélection d'articles quelque peu facétieux. Sur la forme, ces publications arborent tout le sérieux et tous les attributs habituellement exigés par la revue de référence. Mais sur le fond, elles s'autorisent un petit pas de côté.

Cette année, le *BMJ* a décidé de frapper fort. Il consacre son titre principal à une étude britannique démontrant la «différence des sexes dans les conduites stupides». Pour ce faire, le journal a puisé parmi les lauréats des Darwin Awards, des prix décernés en Californie à ceux qui «ont choisi d'améliorer le patrimoine génétique de l'espèce... en s'en extrayant définitivement». Bref, ces prix honorent les morts les plus bêtes.

L'imagination humaine mise au service de la bêtise

Le site des Darwin Awards offre ainsi un joli concentré de l'imagination humaine mise au service de la bêtise. On y découvre cet habitant de Louisbourg (Caroline du Nord) qui saute d'un avion pour filmer des parachutistes... en oubliant de porter lui-même un parachute; ce Texan qui court après une canette de bière et se fait écraser par un camion; ce braconnier po-

lonais qui pêchait à l'électricité et subit le même sort que ses proies après être tombé à l'eau. Mention spéciale pour Garry Hoy, notaire de 39 ans : en voulant démontrer à des étudiants la solidité des vitres d'un immeuble de Toronto, il a chuté du 24^e étage parce que l'une d'elles n'a pas résisté à son coup d'épaule. Le prix du jury revient à un apprenti terroriste tué par sa propre lettre piégée, celle-ci lui ayant été retournée faute de timbre.

Les hommes, champions des abrutis patentés

Si le prix se dit ouvert à tous «sans distinction de race, de culture et de niveau socio-économique», force est de constater que les hommes forment la grande majorité des lauréats. D'autant que le *BMJ* a choisi d'écarter les lauréates primées en compagnie de leurs compagnons — généralement des couples ayant expérimenté des positions trop audacieuses. Sur les 318 lauréats retenus dans l'échantillon, il ne reste que 36 femmes. Ces messieurs représentent donc 88,7 % des abrutis patentés.

Les signataires de l'article conviennent que des partis pris ont pu se glisser dans leurs travaux. Le prix ayant été créé par une femme, le jury pourrait avoir un penchant pour la bêtise

masculine, souvent plus spectaculaire, plus «médiatique». L'écart apparaît toutefois trop important pour être attribué à ces seuls éventuels décalages méthodologiques, estiment les chercheurs.

L'influence de l'alcool viendrait s'ajouter au tableau. «La différence peut s'expliquer largement par le comportement des deux sexes face à l'alcool, poursuivent les chercheurs. Sous l'empire de la boisson, les hommes semblent développer un sentiment d'invincibilité particulier.» On cite l'exemple de trois amis, au Cambodge, qui avaient inventé une variante de la roulette russe : après chaque verre, ils sautaient, à tour de rôle, sur une vieille mine, pas encore désactivée. L'explosion de l'engin les a tués tous les trois.

Pour les auteurs, démonstration est ainsi faite de ce qu'ils nomment la *Male Idiot Theory*. Ces prises de risque inconsidérées peuvent être vues, selon eux, comme un rite de passage, une quête de reconnaissance des autres mâles ou un objet de vantardise. Mais en bons adeptes de Darwin, ils se demandent si le phénomène ne relève pas de la sélection naturelle. Ces comportements stupides seraient finalement profitables... à ceux qui n'en sont pas les victimes.

D'après Le Monde

ÉDITORIAL

FIN DE L'HÔTEL-DIEU À QUÉBEC

Pour une commission

La Coalition avenir Québec a raison de réclamer une commission parlementaire sur le projet de méga-hôpital à Québec. Le processus qui a conduit à la décision de stopper la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu pour y préférer la construction d'un coûteux «CHUM» à l'Enfant-Jésus s'est fait dans l'opacité et l'improvisation.



ANTOINE ROBITAILLE

Ainsi, l'Hôtel-Dieu de Québec, fondé en 1639, aura résisté au bombardement de la ville par Wolfe en 1759... mais pas au passage successif de Réjean Hébert et de Gaétan Barrette au poste de ministre de la Santé du Québec! Quelle boutade cynique et spécieuse, nous rétorquera-t-on. Mais quels autres sentiments peut susciter cette affaire depuis mars 2013? Depuis que Pauline Marois, sans aucune consultation (et parce qu'elle souhaitait plaire à un certain électorat de Québec... avec le succès qu'on a vu!), annonça, devant la Chambre de commerce, qu'elle tuait le projet de l'Hôtel-Dieu — engagé depuis près d'une décennie — pour y préférer celui de l'Enfant-Jésus dans Limoilou. Par la suite, on assista aux tergiversations du ministre Hébert: il réclama une évaluation (conclusion: le projet de l'Hôtel-Dieu coûterait moins cher), mais, en bout de course, n'en tint pas compte. Il opta pour un méga-Enfant-Jésus.

Depuis le retour des libéraux au pouvoir, plusieurs évaluations indiquent une explosion des coûts. Un conseiller du ministre de la Santé, Robert Dyotte, avait même démontré que l'on se dirigeait vers une catastrophe de près de 4 milliards. Peine perdue, M. Barrette l'a désavoué sur la place publique et réaffecté à d'autres dossiers! Puis, la semaine dernière, en entrevue au *Soleil*, le ministre fit une annonce consternante: l'Hôtel-Dieu? «*Ce sera quelque chose, mais pas un hôpital.*»

Berthe Lemay, sœur supérieure des Augustines (fondatrice de l'hôpital) confia avoir «*eu le souffle coupé*». Croyant que l'hôpital serait rénové et agrandi, les religieuses avaient beaucoup investi, comme Québec et Ottawa (35 millions de dollars), dans un ambitieux projet de «centre de ressourcement» dans leur monastère historique. Le projet, terminé cet été, a été conçu «*en fonction d'avoir des malades tout près de nous autres*», a-t-elle dit... Le lendemain, autre surprise, M. Barrette s'excuse. Dit vouloir «*aller jaser*» avec Sœur Lemay en ajoutant: «*Ce n'est pas définitif. Ça se peut qu'on reste à l'Hôtel-Dieu.*»

Cette improvisation doit cesser. Comme nous l'avons déjà suggéré ici (le 23 décembre), comme la CAQ l'a formellement réclâmé dimanche, tous les scénarios doivent être mis sur la table d'une commission parlementaire. On pourrait entre autres rappeler que les Couillard, Bolduc, St-Pierre ont pensé, annoncé puis ardemment défendu le projet de l'Hôtel-Dieu. «*Un hôpital vaste, moderne, accessible à la population, cohabitera avec le monastère, qui recèle de véritables trésors accumulés depuis plus de trois siècles, [...] un trait d'union créateur entre le passé et la modernité*», déclarait, la larme à l'œil, Christine St-Pierre, en 2010. (Elle a refusé de commenter le dossier la semaine dernière.)

Le Vieux-Québec ne pourrait plus abriter un hôpital? «*C'est patrimonial et il n'y a pas de stationnement*», anonnet-on ici et là. Défis insurmontables? Comme si les villes européennes, bien plus anciennes encore que Québec, n'avaient pas su développer des services hospitaliers de qualité en leur cœur. Ce type de raisonnement pousse les institutions hors du Vieux et décourage ceux qui souhaiteraient y résider. Festivals, carnaval et touristes prennent alors toute la place. Voilà comment on enferme un quartier phare (au cœur de toutes les pubs sur Québec), joyaux du patrimoine, dans un cercle vicieux et délétère.

PRIVATISATIONS EN GRÈCE

Stop!

Lors du premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement grec dirigé par Alexis Tsipras, ce dernier a ordonné ce qu'il avait promis sur le flanc économique au cours de la campagne électorale, soit l'arrêt net et immédiat du plan de privatisations. Pour bien mesurer l'importance comme l'étendue sociopolitique de ce geste, on se souviendra que l'inventaire des sociétés publiques qui restaient à vendre est le suivant: des dizaines de ports et d'aéroports, les plages des hôtels ainsi que les entreprises d'électricité, d'eau et de gaz.



SERGE TRUFFAUT

En décidant le maintien de ces dernières dans la sphère de l'État, Tsipras commande *de facto* une renégociation des termes des prêts accordés par la troïka formée de la Banque centrale européenne (BCE), la Commission européenne (CE) et le FMI. On se rappellera que le programme de privatisations fut élaboré par la troïka. On précisera également qu'un calendrier fut établi. Et c'est là justement que Tsipras, ses collègues et ses électeurs ont constaté combien les prévisions financières de la troïka étaient erronées et qu'il était donc impérieux de juguler cette saignée des richesses.

Il se trouve en effet que, en date d'aujourd'hui, la vente des bijoux de famille aurait dû rapporter au gouvernement grec environ 71 milliards de dollars. La réalité? Athènes a empoché 4,3 milliards sur un total de 7 milliards. Ce n'est pas tout. Après corrections de ses inepties éconofinancières, le trio avait ramené à 35 milliards le montant à percevoir d'ici 2020. Bref, la confection du plan de privatisations est une définition du cafouillage sur toutes les grandeurs. Et d'une.

Et de deux, Tsipras a effectué une refonte très politicienne du cahier des charges concocté par la troïka. La voici: ses prédécesseurs conservateurs n'ont jamais négocié. Ils ont convenu de subir. Ils ont donc bradé le bien public. Il est donc dans la logique des choses de prendre tous les moyens nécessaires pour obliger Bruxelles, Berlin et Paris à rouvrir les négociations.

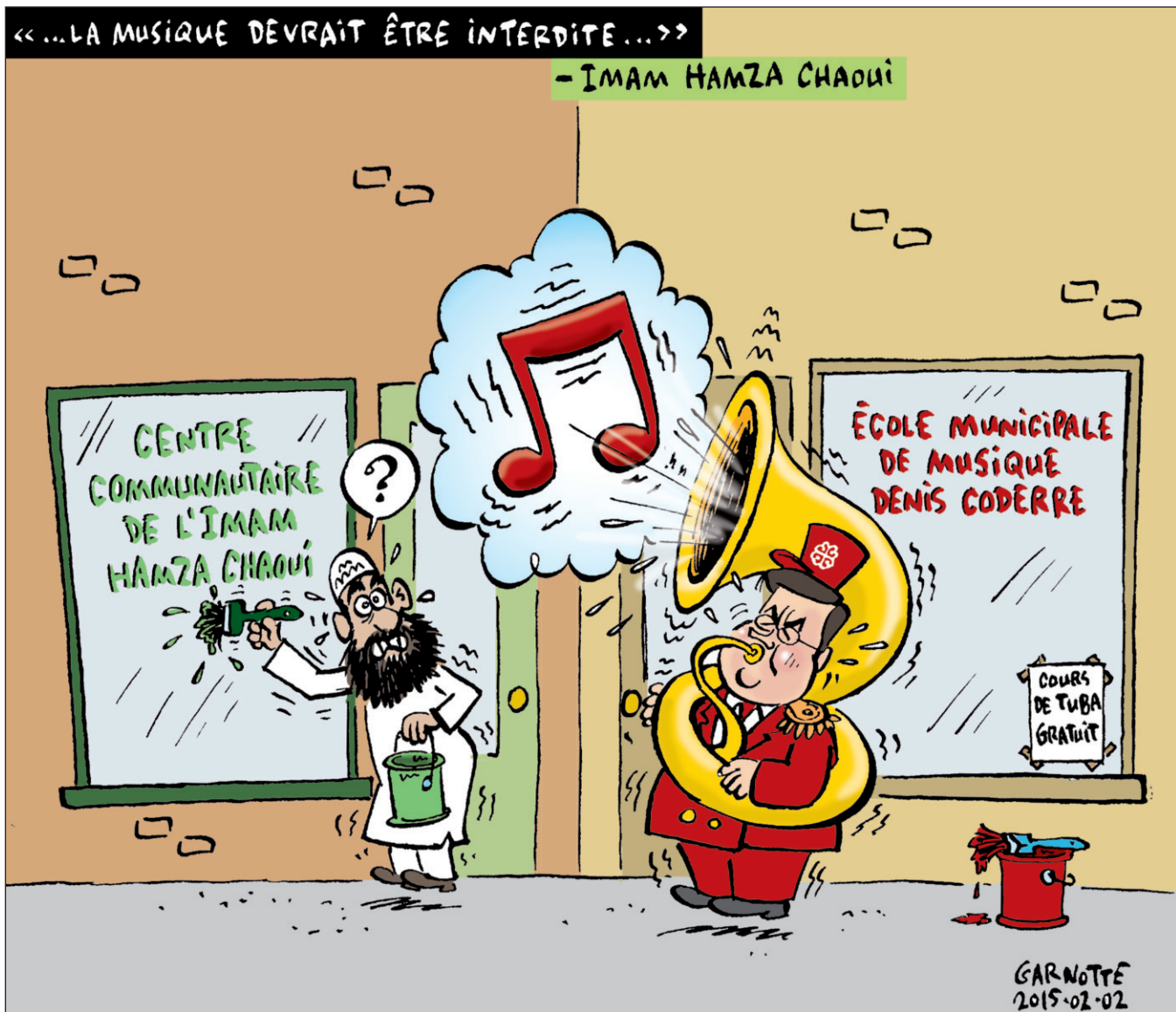
À cela, il faut greffer un épisode qui appartient à l'histoire, mais qui reste tout de même d'une grande actualité. Alors qu'il était premier ministre de la Grèce, le socialiste Georgios Papandréou jugea, au terme de pourparlers consacrés aux prêts, que les exigences de la troïka étaient si énormes qu'il était, lui, dans l'obligation démocratique d'organiser un référendum sur le sujet. Tant Angela Merkel que Nicolas Sarkozy réagirent avec colère. Pour faire court, Papandréou a... démissionné.

Cela explique ceci: lors des témoignages récoltés auprès des citoyens après la victoire de Tsipras, le mot le plus souvent formulé par ces derniers était... humiliation!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Montréal doit un hommage à Mordecai Richler

Je lis dans les journaux que la Ville de Montréal tarde à rendre hommage à l'écrivain Mordecai Richler, mort en 2001. J'aimerais ajouter ma voix à celles qui réclament cet hommage. Même s'il a eu des opinions controversées sur la vie politique québécoise, il reste que c'est d'abord et avant tout un extraordinaire écrivain. Il mérite une reconnaissance digne de ce nom de la part de la Ville, d'autant plus que Montréal est si présente et si vivante dans son œuvre. Il semble que l'ex-maire Tremblay ait voulu nommer un belvédère sur le mont Royal en son honneur, mais, franchement, ça me semble un bien petit honneur. Pourquoi ne pas faire les choses bien? Il a déjà été question de donner son nom à une rue du Mile-End, où se déroule la majeure partie de ses romans. La rue Fairmount, par exemple. Montréal est une ville de culture, montrons-le! Mordecai Richler est l'un de ses plus illustres enfants. Bougon et malcommode peut-être, mais ses livres sont d'une irrésistible drôlerie et d'une grande humanité. Ne craignons pas la controverse

mesquine et rendons-lui un hommage à la mesure de son talent.

Caroline Jarry
Le 29 janvier 2015

Lettre ouverte à E. Hunter Harrison, président du CP

Les milieux du vélo, des affaires et des loisirs unissent aujourd'hui leur voix pour dénoncer une situation déplorable qui cause préjudice à des centaines de citoyens, aux piétons et aux cyclistes qui souhaitent emprunter le passage et la piste cyclable permettant la circulation est-ouest menant au parc Jarry. Une clôture, que le Canadien Pacifique refuse obstinément de déverrouiller, met abruptement fin à la circulation piétonnière et cycliste vers la Gare du Parc et l'ouest de Montréal, forçant notamment des centaines de travailleurs à effectuer un long détour pour se rendre à la gare ou pour se déplacer d'un quartier à l'autre.

Les demandes répétées adressées au CP en vue de corriger cette situation sont toutes demeurées sans réponse. De plus, aucun motif n'a été fourni quant à la pertinence de cette interdiction de circuler.

Empêchés d'accéder au passage à niveau, des citoyens sautent la clôture ou créent des brèches leur permettant de traverser. Tel est le véritable enjeu de sécurité.

Nous dénonçons vigoureusement l'attitude du CP dans ce dossier et nous faisons aujourd'hui à nouveau appel à vous afin que l'accès légitime et sécuritaire au passage et à la piste cyclable soit rapidement fourni aux piétons, aux usagers du train et aux cyclistes.

Votre voie ferrée traverse des quartiers vivants et animés, et les citoyens qui y habitent ont des besoins qui méritent attention et considération. Le comportement corporatiste de votre organisation nuit à la mobilité de ces citoyens, d'un quartier à l'autre. Les villes du XXI^e siècle ont toutes à cœur la mobilité durable de leurs citoyens, et les alliés naturels de cet objectif devraient être les entreprises de transport collectif sur roues et sur rail.

Suzanne Lareau,
p.-d.g. de Vélo-Québec
Richard Hylands, président de la Corporation immobilière Kevric
Eugène Lapierre, vice-président principal, tennis professionnel – Québec, Tennis Canada
Le 30 janvier 2015

L I B R E O P I N I O N

Un cri du cœur pour l'hôpital Santa Cabrini

IRENE GIANNETTI

Ancienne directrice générale de l'Hôpital Santa Cabrini (1988-2011), membre honoraire de la Fondation Santa Cabrini.

Lettre au premier ministre Philippe Couillard

De nombreuses personnes, issues notamment de la communauté d'origine italienne, sont inquiètes de l'avenir que réserve le projet de loi 10 à l'hôpital Santa Cabrini/CA Dante (ci-après nommé «Santa Cabrini»).

Toutes ces personnes, souvent bénévoles, ont bâti, développé, soutenu et financé leur hôpital. Pourtant à compter du 1^{er} avril 2015, le conseil d'administration de leur établissement disparaîtra au profit de mégastuctures lourdes et impersonnelles que seront les CISSS. Mais la disparition de l'hôpital communautaire n'est bonne ni pour Santa Cabrini ni pour le Réseau de la santé et des services sociaux.

En effet, il n'y aura aucun contrepoids à la nouvelle forme de gouvernance que vise le projet de loi 10. Le futur CISSS, vidé des conseils d'administration actuels, sera sous la gouverne exclusive de quelques personnes choisies ou nommées par le ministre. Un seul représentant des Fondations des établissements regroupés ne pourra y siéger qu'à titre d'observateur.

Vous-même, à l'époque ministre de la Santé, avez créé en 2005 les CISSS, tout en prévoyant des exceptions. Santa Cabrini avait alors été désigné «hôpital de première instance». Vous aviez reconnu

les particularités ethnoculturelles de cet hôpital sachant pertinemment qu'il n'était pas nécessaire d'être fusionné au CISSS pour continuer à travailler en partenariat avec le Réseau de la santé et des services sociaux.

Le p.-d.g. du futur CISSS aura bien d'autres obligations que de se soucier des particularités de chacun des établissements sous sa tutelle. La communauté d'origine italienne, qui a créé Santa Cabrini, a bien raison de s'inquiéter. Une fois l'hôpital coupé de son conseil d'administration, qui veillera à faire valoir son histoire, ses réalités linguistiques et culturelles? Sans oublier que ce projet de loi enlève toute participation citoyenne et dépossède chacune des collectivités locales de son hôpital. Pourtant, ne faudrait-il pas continuer à bâtir en respectant le travail des communautés qui se sont investies avant nous?

Perdu dans la pile

Les CISSS sont déjà des entités complexes, et la population a peine à s'y retrouver dans tous ces acronymes. Ajouter des CISSS ne fera qu'ajouter à la confusion. Et que dites-vous à tous ces donateurs qui ont cru à la Fondation de leur établissement? Ils ont pourtant financé de nombreux projets, contribuant ainsi à réduire la dépense publique. À titre d'exemple, la création du Centre de lutte contre le cancer de Santa Cabrini serait un dossier perdu dans une pile de requêtes et non une réalité concrétisée

grâce aux nombreux donateurs de la Fondation Santa Cabrini.

Le conseil d'administration de Santa Cabrini n'existant plus à partir d'avril prochain, comment la Fondation pourra-t-elle établir les priorités de l'hôpital auquel il est rattaché et planifier ainsi ses campagnes de sollicitation? L'hôpital n'existera plus en tant qu'entité juridique!

Toute décision, tout projet d'amélioration des services suivra un processus décisionnel long, ardu et partisan. Celui qui est le plus fort risque d'être entendu au détriment des autres. Les équipes locales auront à se battre constamment pour recevoir l'écoute dans un contexte décisionnel encore plus lourd et plus éloigné de leurs réalités et de leurs patients.

Mettre toute son énergie dans un modèle centralisé de gouvernance, refaire un autre exercice de fusions d'établissements, éliminant par le fait même les bénévoles que sont les membres de conseil d'administration, voilà des paris à haut risque. La nouvelle bureaucratie, loin des préoccupations de sa base, risque fort de s'éloigner de la raison d'être de chaque institution: le patient dans sa communauté.

En soutien de cette demande visant le maintien d'un conseil d'administration propre à Santa Cabrini: Pierre Guzzo, Claudio Sabatino, Dominique de Pasquale, Antoinette Vaccaro, Angela Marone, Salvatore Russello, Pio Carbonaro.

IDÉES



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

La commission Charbonneau a fait un excellent travail jusqu'ici. Mais vite, le rapport final!

La commission Charbonneau a assez duré

PATRICE GARANT

Professeur émérite de droit public et bénévole à l'Entraide Basse-ville, il vient de faire paraître La justice invisible ou méconnue — Propos sur la justice et la justice administrative, aux Éditions Yvon Blais.

Doit-on prolonger indéfiniment le mandat des commissions d'enquête? Ces commissions ont une certaine importance dans l'arsenal des institutions de notre droit public. Leur mission spécifique est de faire la lumière sur des faits ou situations d'intérêt public et de faire des recommandations en vue d'apporter des corrections, surtout en matière de réformes législatives ou administratives. La commission n'est pas un tribunal, même si elle en a certaines attributions coercitives; elle n'est pas non plus un législateur.

De façon générale, les commissions ont le défaut d'étirer le temps, de manquer de rigueur dans l'emploi du temps, surtout lorsqu'elles se donnent en spectacle télévisuel, et... de coûter assez cher au Trésor public. En effet, plusieurs commissions ne respectent pas les délais qui leur sont impartis. La commission Charbonneau devait remettre son rapport final le 19 octobre 2013; une prolongation a été accordée jusqu'au 19 avril 2015. Et maintenant, il lui faudrait encore sept mois (novembre 2015). La Commission a été créée en octobre 2011!

Réformes avant le dépôt d'un rapport

Par ailleurs, on observe que, souvent, les réformes législatives viennent avant le dépôt du rapport final d'une commission. Ce fut le cas par exemple de la commission Gomery; les réformes sont plutôt survenues à la suite des rap-

ports de la vérificatrice générale du Canada et de la commission parlementaire. Quant aux poursuites criminelles qui ont suivi, la GRC avait probablement déjà tout ce qu'il fallait pour les mener à terme. Dans le cas de la commission Charbonneau, on a signalé que le législateur québécois avait déjà apporté plusieurs réformes législatives importantes (au moins dix lois).

Par ailleurs, il faut se rendre compte que, parallèlement à une commission d'enquête, il y a d'autres institutions qui œuvrent dans les mêmes plates-bandes, surtout en vue que soient sanctionnés les manquements aux lois; c'était le cas de la GRC parallèlement à la commission Gomery, c'est le cas de l'UPAC parallèlement à la commission Charbonneau. Pour ce qui est du financement des partis politiques, il y a tout de même une autre institution prestigieuse qui s'appelle le Directeur général des élections, nanti aussi de pouvoirs d'enquête: «*Le DGE a le pouvoir d'enquêter et d'intenter des poursuites dans le cas de violations de la Loi électorale ou de la Loi sur la consultation populaire. Il peut le faire à la demande d'un plaignant ou de sa propre initiative.*» (Tiré du site officiel)

Perdus dans le vent

Les commissions d'enquête ont certes des effets bénéfiques, mais il ne faut pas oublier que plusieurs commissions ont donné lieu à des contestations judiciaires interminables et coûteuses: la commission Keable, la commission Sinclair Stevens, la commission Krever, la commission Poitras, la commission sur la Somalie, la commission Gomery; dans ce dernier cas, la Cour fédérale a été saisie de plu-

sieurs contestations et n'a pas été tendre à son égard.

Finalement, certains, et j'en suis, apprécieront les développements importants des rapports de ces commissions sur le plan des principes et des réformes souhaitables. Mais hélas, les messages sont souvent perdus dans le vent... sinon tabletés, comme le rapport lui-même. A titre d'exemple, mentionnons le récent rapport Bastarache sur la nomination des juges. Certes, des réformes ont été apportées au Québec pour les juges de nomination provinciale, mais les principes énoncés par le commissaire Bastarache (ex-juge de la Cour suprême!) devraient valoir tout autant pour les juges de nomination fédérale, surtout ceux de la plus Haute Cour...

Or dans les récentes nominations, l'objectif d'encadrement de la discrétion de l'exécutif, de transparence et de consultation efficace (Rapport, p. 276 ss.) a été tout simplement bafoué par le gouvernement Harper. Outre le cas du juge Nadon, pour lequel la Cour suprême est intervenue, afin de taper sur les doigts du gouvernement Harper, certains journalistes ont soulevé le cas plus récent de la juge Côté; devant une commission parlementaire ou autre, plusieurs auraient eu des questions pertinentes à lui poser sur son passé fiscal ou même judiciaire... Silence et non-transparence!

La commission Charbonneau a fait un excellent travail jusqu'ici. Mais vite, le rapport final! Je suis entièrement d'accord avec l'éditorial de Josée Boileau (*Le Devoir*, 29 janvier). Au surplus, en période d'austérité budgétaire, il serait plus sage de couper ici plutôt que dans le budget de l'aide sociale!

Les commissions d'enquête ont certes des effets bénéfiques, mais plusieurs ont donné lieu à des contestations judiciaires interminables et coûteuses

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Abolir des cours, c'est normal

Dire que c'est dû aux compressions relève du raccourci intellectuel

ANNE-MARIE GINGRAS

Professeure au département de science politique, UQAM

Abolir un cours à l'université est un processus routinier, et même sain dans bien des circonstances. Que ce soit présenté par des syndicats en enseignement comme la « mesure » des compressions dans l'exercice de relations publiques auquel ils se sont livrés dernièrement est un raccourci intellectuel qui vise à rendre intelligible une variété de situations difficilement comparables.

A l'université, on abolit des cours, on en modifie et on en crée. L'université se renouvelle, les programmes sont évalués, réajustés, peaufinés et améliorés. Le texte « Des cours abolis par dizaines dans les universités » (*Le Devoir*, 28 janvier), qui fait état des cours abolis depuis quelques années dans les universités québécoises, fait l'impasse sur les cours créés et ne dit mot des cours qui sont des doublons. Dommage, cela aurait permis de dresser un meilleur portrait des compressions dans les universités.

Dans mon domaine, en science politique, des événements et des circonstances commandent l'abolition de cours. La chute du mur de Berlin,

le 11 septembre 2001, la mondialisation, les tensions géopolitiques, l'introduction de nouvelles technologies médiatiques, l'effritement entre la vie privée et la vie publique et la surveillance des citoyens à laquelle se livrent de nombreux organismes gouvernementaux de renseignement, par exemple, nous ont fait ou nous font modifier les priorités en enseignement et en recherche. Normal.

Les évaluations de programmes effectuées tous les 10 ou 15 ans mènent inévitablement à des abolitions de cours. On rafraîchit le programme, on ajuste l'offre réelle de cours à la liste théorique des cours, on réorganise en fonction des recherches des nouveaux professeurs et aussi à l'évolution de la discipline. Il arrive qu'on retranche des cours de la liste obligatoire de certains programmes, les jugeant moins pertinents qu'il y a 15 ou 20 ans. Normal.

On abolit aussi des cours quand la formule est jugée inadéquate; de nouvelles méthodes pédagogiques sont essayées, quelquefois avec succès, quelquefois non. Il arrive que des cours ou des programmes ne suscitent pas l'intérêt escompté. Devrait-on garder un cours qui, année après année, n'attire que quatre ou cinq étudiants au baccalauréat? Le donner tous les deux ans constitue-t-il un immense affront aux étudiants?

En perspective

Le document de la Fédération nationale des enseignants du Québec ne semble pas mettre en perspective le nombre de cours abolis par rapport au nombre total de cours dispensés dans les diverses institutions. Que signifient 250 cours dans l'immense Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal? Quelle proportion cela représente-t-il?

Il arrive qu'à l'UdeM, comme à l'UQAM, le même cours soit donné à deux groupes, ou plus, quelquefois sous deux sigles différents. Abolir l'un des deux n'équivaut pas tout à fait à une abolition de cours, même si, techniquement, on doit le considérer ainsi. C'est un cours vraiment dispensé, pourtant... Les abolitions de cours doivent être comprises dans l'économie générale des programmes, et le raccourci qui consiste à faire équivaloir abolition de cours et détérioration de la formation des étudiants est véritablement trompeur.

Présenter un portrait juste des compressions dans les universités est une nécessité. Mais l'exercice auquel s'est livré la FNEEQ-CSN plombe le débat public plus qu'il ne l'éclaire. Critiquer les abolitions de cours ou de programme à tout vent est une bien étrange position. Voudrait-on que l'université québécoise de 2015 ressemble à celle de 1995?

À propos d'autocensure

JOHN R. MACARTHUR



Au cours de plusieurs interventions sur des plateaux de télévision et à la radio le mois dernier, je me suis rendu compte que les dessinateurs et les journalistes français assassinés à Paris auraient pu être moi ou quelques-uns de mes collègues américains. Mais ce n'était pas seulement la peur qui m'a stressé dans les 72 heures suivant le cauchemar de *Charlie Hebdo*.

Dans ces interviews, j'ai été interrogé sur des sujets familiers qui ont beaucoup influencé ma carrière de journaliste et d'éditeur: les principes auxquels je tiens depuis toujours. Cependant, je me suis retrouvé face à une contradiction qui divise le journalisme américain au moment où nous avons le plus besoin d'une unanimité mondiale contre la censure de la violence.

Malgré la publication des couvertures « blasphématoires » de *Charlie Hebdo* dans d'importants magazines et journaux — par exemple, le *New Yorker* et l'*Huffington Post* les ont reproduites sur leurs sites Internet et le *Washington Post*, après avoir hésité le premier jour, a fait pareil en imprimé —, le *New York Times* et l'Associated Press ont, pour leur part, choisi l'autocensure. Au même moment, des réseaux d'actualités, comme CNN et MSNBC, ont annoncé qu'ils ne montreraient pas les images qui ont provoqué les attentats.

Bien sûr, au moment de telles crises, les patrons de médias doivent chacun prendre en considération la sécurité de leurs employés, les traditions de la maison et le climat politique du moment. Ma décision était peut-être plus contrainte que celle de mes homologues, vu l'engagement historique de *Harper's Magazine* dans la défense d'écrivains et de satiristes confrontés à la colère des islamistes radicaux. Malgré mes soucis de sécurité, sans parler de ma frousse personnelle, mon équipe m'a vite rappelé qu'hésiter deux minutes à me déclarer solidaire avec *Charlie Hebdo* nuirait gravement à la réputation de *Harper's*.

En 1988, nous avons publié un extrait des *Versets sataniques* de Salman Rushdie et, plus tard, après la fatwa de l'ayatollah Khomeini, nous avons été à la tête de la contre-attaque qui a conduit à une manifestation de protestation des auteurs à New York. En 2006, nous avons aussi publié un essai d'Art Spiegelman qui a critiqué les célèbres caricatures danoises du prophète en passant par une discussion sur le sens et le but de la satire. Dans le cadre de l'essai, nous avons reproduit les dessins « offensants » pour les musulmans, ainsi que des caricatures antisémites (celles-là étant le fruit de compétitions satiriques sponsorisées en Iran et en Israël) pour justement démontrer que l'offense dépend largement de la cible et que, si on permet l'un, on doit permettre l'autre.

L'élément essentiel qui manque

En tant que juif et chroniqueur graphique de l'Holocauste, Spiegelman souligna ceci: «*Ayant grandi avec deux parents qui avaient survécu à Auschwitz, j'ai été obligé de me réconcilier il y a longtemps avec les conséquences parfois douloureuses de soutenir la liberté de parole.*» Spiegelman a cité Louis Brandeis, premier membre juif de la Cour suprême: «*Si l'on a le temps d'exposer à travers la discussion les mensonges et les erreurs, de détourner le mal par les processus d'éducation, le remède vient plus de la parole que du silence forcé.*»

L'autocensure, même si c'est pour défendre les innocents ou le bon goût, n'est pas un remède au fanatisme violent. Je sais que les dirigeants du *Times* et de l'AP diraient que leur refus de montrer des couvertures de *Charlie Hebdo* est tout simplement une question de gestion prudente, et non pas de timidité qui encouragerait les méchants.

Toutefois, je ne comprends pas comment on peut présenter et analyser la tuerie du 7 janvier sans montrer aux lecteurs et aux téléspectateurs un élément essentiel du récit: la chose même qui a suscité la rancune des assassins. Comment appuyer le droit de faire de la satire si on n'aborde pas l'œuvre du satiriste? Je ne crois pas à la provocation gratuite, mais les médias qui reculent devant la menace de la violence manquent de respect à leur public.

La réponse de la presse et du gouvernement américain au massacre reflète peut-être une tendance très américaine à répondre avec une politesse excessive à des actes manifestement impolis. Est-ce pour cela qu'aucun membre du cabinet d'Obama n'a participé à la manifestation de masse à Paris? Dans mon milieu libéral, après les meurtres, j'ai entendu parler de l'obligation de «*respecter les sensibilités musulmanes*». Les partisans de cette tolérance bien-pensante, je les renvoie à la dernière chronique d'Elsa Cayat, psychanalyste et chroniqueuse abattue dans les bureaux de *Charlie Hebdo*. Dans «*La capacité de s'aimer*», elle révèle une tendre sensibilité qui mériterait, elle aussi, d'être défendue jusqu'à la mort.

John R. MacArthur est éditeur de Harper's Magazine. Sa chronique revient le premier lundi de chaque mois.

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (*adjoints à la direction de l'information*), Antoine Robitaille (*éditorialiste, responsable de la page Idées*), Michel Garneau (*caricaturiste*), Jacques Nadeau (*photographe*), Michaël Monnier et Olivier Zuida (*rechercheurs photos*); **information générale**: Isabelle Paré (*chef de division*), Lisa-Marie Gervais (*éducation*), Alexandre Shields (*environnement*), Amélie Daoust-Boisvert (*santé*), Pauline Gravel (*sciences*), Fabien Deglise (*société*), Jean Dion (*sports*), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (*reporters*); **information politique**: Marco Fortier (*chef de division*), Michel David (*chroniqueur*), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Marco Bélair-Clrino et Robert Dutilleul (*correspondants parlementaires à Québec*), Jeanne Corriveau (*affaires municipales, Montréal*), Isabelle Porter (*affaires municipales, Québec*), Guillaume Bourgault-Côté (*reporter*), Julie Carpentier (*pupitre*); **information culturelle**: Catherine Lalonde (*responsable du cahier Livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Stéphane Baillargeon (*médias*), François Lévesque et Caroline Montpetit (*reporters*), Benoît Munger et Philippe Papineau (*pupitre*); **information économique**: Gérard Bérubé (*chef de division*), François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gerald Dallaire (*pupitre*); **information internationale**: Serge Truffaut (*éditorialiste*), Guy Taillefer (*reporter*), Jean-Pierre Legault (*pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives*), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (*pupitre*); **section art de vivre**: Diane Précourt (*responsable des cahiers Week-end et Plaisirs*); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (*pupitre*), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (*assistants*); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumast et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (*secrétaire*), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (*commiss*). **DOCUMENTATION** Manon Derome (*Montréal*), Denise Ledoux (*Ottawa*), Dave Noël (*Québec*). **PUBLICITÉ** Édith Caron (*adjointe*), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (*publicitaires*), Sylvie Laporte (*avis légaux*), Amélie Maltais (*coordonnatrice*), Laurence Hémond (*secrétaire*). **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsoot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (*administrateur web*), Imane Boudhar (*analyste programmeur*), Hansel Matthews (*technicien informatique*). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (*coordonnatrice des communications et de la promotion*), Catherine Gentilcore (*coordonnatrice du service à la clientèle*), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (*reponsable des services comptables*), Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (*par intérim*).

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Comme le ministre, Jean-Pierre Ménard s'inquiète du fait que le nombre de médecins augmente ainsi que leur rémunération, pendant que les services à la population diminuent. C'est ce qu'indiquent les données de la RAMQ. Les causes de ce phénomène restent à éclaircir — cas plus complexes et fusion d'actes, disent les médecins. Semaines plus courtes et temps partiel, déplore le ministre. *«Mais on voit bien que le gouvernement n'a pas négocié pour la population. On a ajouté deux milliards sans exiger plus de services, c'est de l'argent gaspillé! Qui parle pour les patients?»*

Pour M^e Ménard, ce n'est pas en imposant des quotas que l'on règlera le problème. *«Il faut s'attaquer à l'organisation médicale et au mode de rémunération des médecins»*, dit-il.

Le mode de paiement à l'acte favorise le volume. De plus, en forçant les médecins à travailler davantage, le projet de loi 20 risque de gonfler la facture, puisque plus d'actes seront effectués. M^e Ménard craint que d'autres services doivent être coupés pour payer cette facture.

Au premier coup d'œil, les nouvelles exigences du projet de loi 20 envers les médecins spécialistes comportent moins de risques de dérives pour les patients, observe le juriste. Mais il n'y voit pas davantage de solutions porteuses. *«Le délai pour répondre à une consultation à l'urgence ou les listes d'attente, ça ne devrait pas être dans un projet de loi. Ces pouvoirs devraient appartenir depuis longtemps à l'hôpital!»* Pour M^e Ménard, le statut de libre entrepreneur des médecins au sein de l'hôpital cause préjudice aux patients.

Il déplore le climat de confrontation dans lequel se mettent en place les réformes actuelles. Le ministre dans un coin du ring, les médecins dans l'autre. *«C'est une lutte médiatique, à qui aura la réplique la plus percutante. Mais c'est le fond qu'il faut regarder, pas en faire une joute.»*

D'autant que les problèmes d'accès ne se régleront pas en s'attardant à un seul maillon de la chaîne, soit les médecins. *«Il faut parler des soins infirmiers, des soins à domicile, de la prise en charge des personnes âgées... Encourager la concertation. Pas la confrontation.»*

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) refuse de rendre les données pertinentes disponibles aux chercheurs universitaires.

RAMQ

La transparence mise en attente

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Alors même qu'un peu de données objectives permettrait d'éclairer les débats complexes autour des réformes en santé du ministre Gaétan Barrette, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) refuse de rendre les données pertinentes disponibles aux chercheurs universitaires qui en font la demande.

La RAMQ, qui détient toutes les données sur la rémunération des médecins et plus encore, refuse toute nouvelle demande de recherche jusqu'au 15 juillet, et accuse un important retard dans le traitement des demandes reçues, a appris *Le Devoir*.

La professeure à l'Université de Sherbrooke Mylaine Breton devait vérifier si les patients pris en charge en vertu du guichet d'accès à un médecin de famille avaient pu bénéficier d'un réel suivi. C'est la mesure qui avait valu une prime à Yves Bolduc. *«Ils me disent que ce sera plusieurs mois d'attente. C'est ironique alors que j'ai du financement public pour cette recherche.»*

Les chercheurs paient jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de dollars à la RAMQ pour obtenir ces données.

Damien Contandriopoulos, de l'Université de Montréal, a pour sa part obtenu plus de 200 000\$ du Commissaire à la santé et au bien-être pour, justement, documenter l'effet des modes de rémunération des médecins. Quelle n'a pas été sa surprise de voir l'accès aux données essentielles mis en veilleuse. Il craint que cela ne retarde ses recherches d'un an. *«Dans le contexte des réformes, on a besoin d'informations rapides et fiables, c'est inacceptable!»*, s'inquiète-t-il. *«Le droit du citoyen à la transparence est brimé. Pendant ce temps, nous n'avons pas de source neutre et fiable pour analyser les projets de loi 10 et 20.»*

La RAMQ répond que son équipe affectée à la production de données a été *«grandement réduite par un important départ d'employés»*. *«Des postes sont vacants, et nous devons former de nouveaux employés, affirme la porte-parole Caroline Dupont. Tous les moyens sont mis en œuvre pour que la situation se résorbe le plus rapidement possible.»*

Le Devoir

RÉFUGIÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Le nombre d'arrivées est toujours difficile à prévoir en ce domaine, mais *Le Devoir* a appris que le gouvernement du Québec travaillait avec une cible de 600 réfugiés pour 2015. Au ministère de l'Immigration, on souligne qu'il s'agit d'une *«hypothèse de travail»*. Le porte-parole Jonathan Lavallée ajoute que cette estimation est tributaire de bien des impondérables, comme la capacité de traitement des demandes de visa aux ambassades d'Ankara (Turquie), de Beyrouth (Liban) et d'Amman (Jordanie) et que cela dépendra aussi de l'efficacité de la progression des dossiers du côté de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.

Comme c'est toujours le cas pour les réfugiés pris en charge par l'État, la plupart iront à Québec et en région. M. Reichhold s'attend par ailleurs à ce qu'une majorité ne soient pas de religion musulmane. *«On soupçonne que ça va être principalement des Syriens de minorité chrétienne. Le Canada veut privilégier ça.»*

En décembre, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration Chris Alexander, Costas Menegakis, a indiqué que son gouvernement allait *«prioriser les minorités ethniques et religieuses, celles qui sont menacées»* en Syrie, ce qui lui a valu maintes critiques.

Interrogé à ce sujet en début d'année par *Le Devoir*, le cabinet du ministre avait répondu ceci: *«Les personnes qui sont exposées à des risques parce qu'elles appartiennent à une minorité religieuse, à une minorité sexuelle ou parce qu'elles ont été victimes d'un viol sont et demeureront notre priorité.»*

Des réfugiés parrainés

Le second groupe de réfugiés attendus au Québec en 2015

Le Devoir



BULENT KILIC AGENCE FRANCE-PRESSE

Un camp de réfugiés syriens, à Suruc, en Turquie

GRÈCE

SUITE DE LA PAGE 1

Finances, qui avait déjà conseillé à l'ancien premier ministre Georgios Papandréou de suspendre le paiement de la dette. Dernier affront, il a contesté le droit de Bruxelles d'imposer à la Russie de nouvelles sanctions (qui coûtent très cher à la Grèce) en rappelant que ce type de décision doit être prise à l'unanimité.

Pour l'économiste Jacques Sapir, le signal est on ne peut plus clair. *«Tous les signes montrent que la négociation sera très dure. Les commentateurs n'ont voulu voir dans la montée de Syriza que la dimension sociale, oubliant qu'il y avait une véritable dimension nationale. Il ne faut jamais oublier que, dans l'histoire tragique de la Grèce, le discours souverainiste a toujours été associé à la gauche. Son abandon explique largement l'effondrement du Pasok. En Grèce, depuis deux siècles, la lutte nationale a toujours été associée à la lutte sociale.»*

Le piège se referme

La négociation qui s'amorce pourrait être l'ultime test du système monétaire européen, estime Jacques Sapir. Selon lui, l'échec des politiques d'austérité ne fait plus de doute, même au FMI, qui a toujours douté du parti pris idéologique des deux autres membres de la troïka, l'Union européenne et la BCE.

Selon M. Sapir, même s'il dit vouloir conserver l'euro, le nouveau gouvernement se prépare à tout. *«Il ne prend que des mesures qu'il pourrait continuer à financer s'il faisait défaut. Syriza cherche à préserver un équilibre budgétaire strict au cas où la Grèce ne pourrait plus emprunter advenant une sortie de l'euro. Cela n'a certainement pas échappé aux experts de Bruxelles.»*

Pour M. Sapir, le véritable enjeu de ces négociations n'est pas tant la fin de la politique d'austé-

rité que l'annulation d'une partie de l'insoutenable dette grecque ou un moratoire d'*«au moins trente ans, comme celui qui avait été accordé à l'Allemagne en 1953»*. Or, l'Allemagne, qui devrait largement financer ces mesures, n'a plus beaucoup de marges de manœuvre, explique l'économiste.

«Si on ne trouve pas rapidement un compromis, il n'est pas du tout impossible que la Grèce décide unilatéralement de faire défaut. La zone euro suspendra alors tous ses paiements à la Grèce. La Grèce répondra probablement par la suspension de ses propres paiements. L'Union européenne pourrait alors décider de ne plus alimenter le pays en liquidités et de ne plus autoriser la circulation des euros grecs en Europe.»

Ce scénario n'a rien de la science-fiction selon M. Sapir puisqu'il avait commencé à se développer à Chypre en 2013. La seule façon de l'éviter, c'est que Syriza recule, ce qui signifierait à court terme une forme de suicide politique. A moins que *«les Allemands aillent à Canossa»*, dit M. Sapir. N'est-ce pas un empereur allemand qui avait imploré le pape devant Canossa afin de ne pas être excommunié?

«Je crois que l'Allemagne n'est pas du tout prête à faire le moindre compromis, même si la France va tout faire pour cela. Les Allemands sont convaincus que, s'ils cèdent à la Grèce, qui ne représente que 3 à 5% du PIB de l'Union, ils enverront un très mauvais signal aux Espagnols, aux Portugais et, à terme, aux Italiens. Mieux vaudrait cauteriser la question grecque plutôt que de laisser se produire un effet domino.»

Selon l'économiste, le piège de la monnaie unique est en train de se refermer sur l'Allemagne. *«L'Allemagne est devant un choix cornélien. Soit elle accepte un processus de contagion à l'intérieur de la zone euro, et Berlin risque de se retrouver obligé de payer in fine pour la stabilité de la zone, ce qu'elle ne veut sous aucun prétexte. Soit elle s'oppose fermement et provoque une crise qui entraînera elle aussi une contagion. Si la*

Grèce sort de l'euro, un certain nombre de pays seront plus ou moins contraints de la suivre.»

Si l'Allemagne cède, Jacques Sapir estime que le mouvement de contagion qui devrait s'ensuivre pourrait lui coûter jusqu'à 8% de son PIB sur une période de cinq ou dix ans. Certains experts, comme Jean Arthuis, président de la Commission des finances de la Caisse des dépôts, mettent plutôt la barre à 12%. *«L'Allemagne ne peut pas se le permettre, dit M. Sapir. Les Allemands préféreraient casser la zone euro plutôt que de se retrouver dans cette situation. Mais ils chercheront évidemment à faire porter le chapeau à quelqu'un d'autre.»*

Pour l'économiste, ce cul-de-sac ne fait qu'illustrer une réalité incontournable: il n'y a pas de monnaie unique sans mécanismes de péréquation. Or, cette péréquation reposerait aujourd'hui essentiellement sur l'Allemagne. *«Il faut comprendre que l'Allemand moyen, qui a déjà beaucoup payé pour la réunification, ne veut plus payer pour les autres. Qu'est-ce qui fait qu'on accepte de payer pour les régions les plus pauvres? C'est le sentiment national. Dans tous les pays, il y a des régions pauvres. La péréquation est normale parce qu'on est une nation. Or, ça n'existe pas en Europe!»*

Renationalisation des dettes

D'ailleurs, la BCE aurait implicitement admis que la fédéralisation des dettes avait atteint ses limites, dit M. Sapir. En 2012, son président Mario Draghi n'avait-il pas affirmé que la BCE était *«prête à tout pour sauver l'euro»*? Pourtant, le 22 janvier dernier, il annonçait que la BCE rachèterait des dettes des pays de la zone euro, mais il précisait que celles-ci demeureraient pour 80% de la responsabilité des Banques nationales.

Selon M. Sapir, il s'agit d'une *«mesure prise en désespoir de cause devant l'évolution de la situation économique, mais aussi politique, de la zone euro»*. La BCE dit en résumé à l'Europe qu'elle ne peut pas fédéraliser la dette plus avant s'il n'y a pas aussi une fédéralisation de l'économie et

des budgets. Jacques Sapir constate d'ailleurs que, depuis la crise grecque, en Europe, le marché de la dette s'est renationalisé. *«Aujourd'hui, c'est la Banque de France qui achète massivement de la dette française et la Bundesbank de la dette allemande. On est revenus à la situation de 1999, lors de la création de l'euro.»*

Serait-ce le signe que les marchés se préparent à une sortie de l'euro? Chose certaine, la question est de plus en plus évoquée. En Allemagne, le «Grexit» n'est plus un tabou, et Oskar Lafontaine, ancien président du SPD aujourd'hui à Die Linke, a reconnu qu'il s'était trompé en soutenant la création de l'euro. En Italie, Beppe Grillo réclame un référendum sur la monnaie unique. Même Silvio Berlusconi a évoqué un retour de la lire. M. Sapir déplore qu'en France, au-delà du Front national, cette idée n'ait pas encore percé dans les états-majors politiques. *«En France, on a tellement voulu l'euro que le travail de deuil est encore largement impossible.»*

Le Devoir

Jacques Sapir en cinq dates

1954 Naissance à Puteaux, près de Paris.

1986 Termine une thèse d'État sur l'économie soviétique.

1996 Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

2012 Publication de *Faut-il sortir de l'euro?*

2014 Pourtant longtemps sympathisant du Front de gauche, il est traité sur France 2 d'économiste *«d'extrême droite»* par le ministre de l'Economie Pierre Moscovici.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com